



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancers cérébraux

Question écrite n° 102632

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des individus atteints de cancers cérébraux et plus particulièrement concernant leur encadrement médical post-opératoire. En effet, tel qu'il est prévu à l'heure actuelle, l'encadrement post-opératoire prévu pour les personnes atteintes de cancers cérébraux ne saurait répondre de manière appropriée à leurs besoins. Au sortir de leur hospitalisation, il est donné aux patients la possibilité de séjourner dans des « soins de suite » c'est-à-dire des institutions ayant pour rôle d'accompagner les individus vers une réadaptation à la suite d'un séjour hospitalier. Plus concrètement, les « soins de suite » se déclinent en différents dispositifs médicaux généralement complémentaires, tel que la rééducation ou l'accompagnement psychologique. Cependant, dans la mesure où les séjours en « soins de suite » ne peuvent réglementairement parler pas excéder une durée d'un mois, les personnes atteintes de cancers cérébraux se voient contraintes de devoir régulièrement changer d'établissement. Par ailleurs, un second problème se pose car les « soins de suite » n'ont pas vocation, à accompagner les personnes malades sur le long terme. En d'autres termes, au problème d'ordre réglementaire et logistique vient s'ajouter un problème dans l'appréhension du mal-être de l'individu malade. Aussi, i lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour remédier à cet état de fait, et s'il compte prendre des mesures relatives à la prise en charge post-opératoire efficiente et davantage tournée vers l'humain.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102632

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2481

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)